

Liste des hôpitaux dans lesquels l'intervention est limitée

Pour les hospitalisations dans un hôpital cher, 50% de la facture restent à charge de l'assuré si ce dernier a choisi une chambre particulière avec suppléments pour le patient.

Cette limitation n'est applicable que si le patient choisit lui-même une chambre avec suppléments pour le patient. Si le médecin traitant estime qu'il est nécessaire, d'un point de vue médical, que le patient séjourne dans une chambre particulière ou à deux lits, cette limitation n'est pas d'application.

Cette limitation est d'application dans les hôpitaux figurant dans la liste ci-dessous. Cette liste est en vigueur depuis le 01/02/2022 et peut être adaptée périodiquement.

1. 1000 Bruxelles - Institut Jules Bordet
2. 1000 Bruxelles - CHU Saint-Pierre - Site Saint-Pierre
3. 1000 Bruxelles - CHU Saint-Pierre - Site César De Paepe
4. 1020 Bruxelles - CHU Brugmann - Site Victor Horta
5. 1020 Bruxelles - Centre de Traumatologie et de Réadaptation (CTR)
6. 1030 Bruxelles - CHU Brugmann - Site Paul Brien
7. 1040 Bruxelles - Hôpitaux Iris Sud - Site Baron Lambert
8. 1050 Bruxelles - Hôpitaux Iris Sud - Site Etterbeek-Ixelles
9. 1070 Bruxelles - Hôpitaux Iris Sud - Site Joseph Bracops
10. 1070 Bruxelles - Hôpital Erasme ULB
11. 1070 Bruxelles - CHIREC - Site Ste-Anna - St-Remi
12. 1083 Bruxelles - CHIREC - Site Basilique
13. 1160 Bruxelles - CHIREC - Site Delta
14. 1180 Bruxelles - CHIREC - Site Edith Cavell
15. 1190 Bruxelles - Hôpitaux Iris Sud - Site Molière Longchamp
16. 1200 Bruxelles - Cliniques Universitaires Saint-Luc
17. 1420 Braine-l'Alleud - CHIREC - Site Braine-l'Alleud - Waterloo